

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

18 décembre 2020

# Un fonds de subventions de 20 millions d'EUR destiné à aider les PME à tirer le meilleur parti de leurs actifs de propriété intellectuelle

- Le programme de chèques de propriété intellectuelle pour les PME couvre les services liés aux demandes de marques et de dessins ou modèles
- La mise en œuvre débute le 11 janvier 2021 dans l'ensemble de l'UE dans le cadre de cinq créneaux de financement distincts
- La Commission européenne et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) en assurent le cofinancement

C'est aujourd'hui qu'est lancé un fonds de subventions de 20 millions d'EUR (<u>Ideas Powered for Business SME Fund</u>) destiné à aider les petites et moyennes entreprises établies dans l'Union européenne à accéder à leurs droits de propriété intellectuelle (PI) et à en tirer profit.

Les petites et moyennes entreprises européennes (PME de l'UE) sont vitales pour l'économie européenne dans la mesure où elles représente 67 % de l'emploi total et 99 % de toutes les entreprises de l'UE. Selon des recherches menées par l'EUIPO, bien que 9 % seulement de l'ensemble des PME de l'UE soient titulaires de droits de PI, celles qui ont enregistré leur PI perçoivent près d'un tiers de recettes supplémentaires par employé que les PME qui ne l'ont pas fait.

Ouvert à toutes les entreprises de l'UE répondant à la <u>définition officielle d'une PME</u>, ce nouveau programme offre un **soutien financier sous la forme de remboursements** pour des demandes de marques et dessins ou modèles, **d'un montant maximum de 1 500 EUR par entreprise**. Les demandes pourront être déposées à partir du **11 janvier 2021** dans le cadre du premier des cinq créneaux qui s'étaleront tout au long de l'année 2021.

Ce nouveau programme s'inscrit dans le cadre du <u>programme «Ideas Powered for Business»</u> de l'EUIPO et fait partie du <u>plan d'action en faveur de la PI</u> de la Commission européenne. Il est également mis en œuvre en coopération avec les offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux de l'Union européenne.

Selon M. Christian Archambeau, directeur exécutif de l'EUIPO:

La pandémie de COVID-19 a frappé durement les PME et l'UE s'est engagée à les soutenir sur la voie de la relance. Notre croissance économique et notre prospérité futures dépendent dans une large mesure de la réussite de PME innovantes et dynamiques, notamment des start-up. Les aider à préserver leurs droits de propriété intellectuelle est un volet important de la mission de l'EUIPO et de celle de ses partenaires, particulièrement les offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux de l'UE, qui sont proches des PME dans leurs États membres respectifs.

Dans le cadre du plan d'action de relance post-COVID-19 en faveur des PME de l'UE, cette initiative (<u>Ideas Powered for Business SME Fund</u>) englobe des remboursements pour des











demandes de marques et de dessins ou modèles aux niveaux national, régional (au Benelux) et européen par l'intermédiaire de l'EUIPO.

Il sera possible de consulter les conditions, le calendrier et d'autres informations pertinentes avant le lancement du programme, le 11 janvier, sur la <u>plateforme</u> «**Ideas Powered for Business**».

## **NOTE AUX ÉDITEURS**

L'<u>initiative «Ideas Powered for Business»</u> s'inscrit dans le cadre des activités menées par l'EUIPO pour aider les petites et moyennes entreprises à libérer leur potentiel en matière de PI et elle fait partie intégrante de son <u>plan stratégique 2025</u>. Selon une étude réalisée par l'EUIPO, 54 % des PME titulaires de droits de PI indiquent que l'enregistrement a eu une incidence positive sur leur activité, qui s'est traduite par une amélioration de leur réputation, une augmentation de leur chiffre d'affaires et la possibilité d'accéder à de nouveaux marchés. De surcroît, des recherches effectuées par la Commission européenne auprès de PME qui ont bénéficié de services de prédiagnostic en matière de PI (*IP Scan*) indiquent que ces services ont permis à plus de 90 % d'entre elles d'améliorer leur gestion de la PI et que 75 % des PME ont mis en pratique les recommandations qui leur avaient été adressées.

Grâce à «Ideas Powered for Business», l'EUIPO offre toute une gamme de services destinés à aider les PME à tirer profit de la protection de la PI, dont un programme pro bono, des mécanismes efficaces de règlement des litiges à l'intention des entreprises de plus petite taille et, à compter de janvier 2021, une procédure simplifiée de dépôt de demandes de marques et de dessins ou modèles pour les PME (EasyFiling).

La Commission européenne propose un guide pratique unique pour les entreprises en Europe, le <u>portail Your Europe</u>, elle finance <u>le réseau Enterprise Europe</u> (le plus vaste réseau au niveau mondial destiné à apporter un soutien aux entreprises affichant des ambitions internationales) et elle aide les petites entreprises à faire usage de la PI à l'échelle internationale (services d'assistance en matière de PI dans l'<u>Union européenne</u>, en <u>Chine</u>, en <u>Amérique latine et en Asie du Sud-Est</u>).

### À PROPOS DE L'EUIPO

L'<u>Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle</u> (EUIPO) est une agence décentralisée de l'UE, établie à Alicante (Espagne). Il gère l'enregistrement des marques de l'Union européenne (MUE) et des dessins et modèles communautaires enregistrés (DMC), qui garantissent une protection de la propriété intellectuelle dans tous les États membres de l'UE. L'EUIPO mène également des activités de coopération avec les offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux de l'Union européenne.

### Plus d'information

Équipe presse et médias press@euipo.europa.eu







